

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de GRAINVILLE SUR ODON (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 18/04/2024 de la commune de Grainville sur Odon sollicitant le concours de l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AB n°26 et 193, sises rue de la libération sur le territoire communal, d'une superficie totale de 679 m ² .
POS/PLU :	Zone U : secteur urbain (approuvé le 18 avril 2016)
PROJET :	Acquisition, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Commune de Grainville sur Odon, pour l'acquisition d'une unité foncière bâtie à destination d'habitation située dans le centre-bourg. Le projet de la collectivité est le développement d'une offre commerciale de proximité, notamment une boulangerie, dans le cadre d'une opération de requalification des bâtiments présents sur le terrain, afin de répondre aux attentes de la population.
COMITE D'ENGAGEMENT :	23 mai 2024 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Particuliers (indivision)
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation de la Direction Départementale des Finances publiques du Calvados en date du 6 mai 2024.
IMPUTATION :	OPE2024104 - 14 – GRAINVILLE SUR ODON "RUE DE LA LIBERATION" Enveloppe projet : 177 000 € HT

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

P/O Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

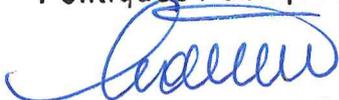
Signé le 03-06-2024

07 JUIN 2024

Jean Baptiste Bisson

✓ Certified by  yousign

L'adjoite au secrétaire général
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques


Corinne GOILLOT

